

---

---

<b>CESER</b>	<b>:</b>	<b>3 décembre 2012</b>
<b>Intervention n°</b>	<b>:</b>	<b>3</b>
<b>Document</b>	<b>:</b>	<b>Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)</b>
<b>Thème</b>	<b>:</b>	<b>Intervention générale</b>
<b>Orateur</b>	<b>:</b>	<b>Jean-François LE TALLEC</b>

---

---

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux à propos du Schéma Régional Climat Air Energie.

Le SRCAE a vocation à définir les orientations et objectifs régionaux partagés aux horizons 2020 et 2050 sur les problématiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande en énergie, du développement des filières d'énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation au changement climatique. Il contribuera à ce titre à réduire notre dépendance énergétique en encourageant sa production sur le territoire breton et le recours accru aux énergies renouvelables.

Alors que le SRCAE doit être décliné en actions concrètes par tous les niveaux de collectivités sous forme de PCET (Plans Climats Energie Territoriaux), obligatoires pour toute collectivité de plus de 50 000 habitants, les acteurs économiques attirent l'attention sur le risque pour les entreprises de se voir imposer un nouveau carcan juridique. La question de la cohérence avec d'autres documents se doit donc d'être posée afin que les chefs d'entreprises disposent d'une meilleure lisibilité de l'encadrement juridique de leurs activités.

Les acteurs économiques appellent à ce titre à la vigilance quant à l'édiction de nouvelles normes sur les bâtiments industriels et préconisent plutôt une meilleure isolation de ces derniers pour réduire leur consommation d'énergie. Le secteur du bâtiment est à ce titre déjà fortement impliqué dans l'isolation et la rénovation du parc immobilier existant.

Les acteurs économiques se félicitent de l'objectif affiché de mise en œuvre d'une action régionale cohérente et concertée dans le cadre d'une gouvernance avec l'ensemble des territoires et partenaires. Soyez assurés que les acteurs économiques prendront toute leur part dans la mise en place des réseaux consacrés aux chantiers prioritaires du schéma (bâtiments, transports, agriculture, énergies renouvelables...) à l'instar de ce qui a été mis en place depuis plus de 20 ans avec succès via PBE+, et dans le suivi dynamique des orientations définies. En effet, il est apparu au cours des travaux d'élaboration de ce document qu'il était difficile de mobiliser des indicateurs existants pertinents et il nous semble que certains d'entre eux devront être consolidés ou ajustés afin de favoriser une appropriation des orientations définies par le plus grand nombre.

Enfin, convaincus de l'atout que constitue la perspective de développement de nouvelles filières, ils veilleront tout particulièrement à ce que ce schéma favorise le développement d'activités bas carbone, pourvoyeuses d'emploi telles que le véhicule vert breton, la filière industrielle des énergies renouvelables ou encore le soutien d'une filière du génie écologique...

Je vous remercie.